

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 24 JANVIER 2025**



Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	18
Pouvoirs :	4
Ont voté :	
Pour	22
Contre	
Abstention	

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi vingt-quatre janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal à Semoy, sous la présidence de M. Laurent BAUDE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Date de la convocation du Conseil Municipal : 20 janvier 2025

Présents :

Laurent BAUDE – Patricia BLANC – Jean-Louis FERRIER – Chahrazede BENKOU NAVARRO – Hervé LETOURNEAU – Amandine LOUIS – Philippe RINGUET – Jean-Paul LEGAL – Elisabeth GUEYTE – Olivier MORAND – Rabah LOUCIF – Francis RODRIGUES – Linda LOISEL – Christelle LEGENDRE – Robert FENNINGER – Martine AIME – Benoît JOUANNETAUD – Jean-Luc INDIENNA

Absents excusés : Nathalie RODRIGUES – Stéphanie DARDEAU – Sana CHELDA-CHENET – Christophe SARRE

Pouvoirs :

Nathalie RODRIGUES a donné pouvoir à Francis RODRIGUES

Stéphanie DARDEAU a donné pouvoir à Olivier MORAND

Sana CHELDA-CHENET a donné pouvoir à Laurent BAUDE

Christophe SARRE a donné pouvoir à Amandine LOUIS

Secrétaire de séance : Rabah LOUCIF

12/25 – AVIS SUR LE DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE PRÉSENTÉE PAR ORRION CHEMICALS ORGAFORM

Monsieur le maire expose que la société OCO a déposé un dossier de demande d'autorisation environnementale pour l'extension de ses activités

Ce dossier a été soumis à enquête publique du 16 décembre 2024 au 18 janvier 2025.

Le dossier déposé par la société OCO concerne le doublement de la capacité de l'activité de recyclage de mousse polyuréthane à partir de matelas usagés.

D'où une augmentation des produits stockés, tensioactifs verts, résines, énergies et la mise en place d'un nouvel atelier.

Les conséquences sur l'environnement ne sont pas significatives, voire positives en ce qui concerne la consommation d'eau qui est réduite de 40%.

Le commissaire enquêteur a tenu trois permanences mais personne ne s'est présenté et aucune remarque n'a été inscrite sur le registre des observations.

Il est donc proposé au conseil municipal d'émettre un avis favorable à l'extension des activités de la société OCO compte-tenu des incidences sur l'emploi et de l'intérêt économique pour notre territoire, tout particulièrement l'économie circulaire par le recyclage et la préservation des ressources.

Ceci étant exposé,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **DE SOUMETTRE** cette contribution au dossier d'enquête publique sur l'autorisation environnementale présentée par ORRION CHEMICALS ORGAFORM
- **D'EN FAIRE PART** à M le Commissaire enquêteur

Fait à Semoy, le 24 janvier 2025

Le président de séance,

Laurent BAUDE

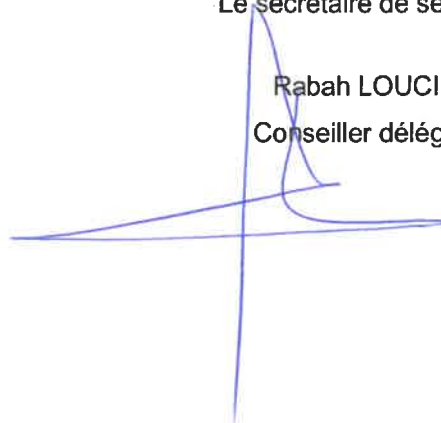
Maire



Le secrétaire de séance,

Rabah LOUCIF

Conseiller délégué



Transmission au contrôle de légalité le : 29 JAN. 2025

Publication numérique le : 29 JAN. 2025

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par voies de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de réception par le représentant de l'État dans le département pour contrôle de légalité
- date de publication et/ou de notification